

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Nombre de jour : 1 jour

Nombre d'heures : 7 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 € HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes
à partir de 990 € HT.

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes et
vidéoprojecteur.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.
QCM.

Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.

Apptitude médicale au poste.

Objectifs :

Acquérir les connaissances sur la
réglementation liée aux travaux à
proximité des réseaux et du Guide
Technique.

Identifier les risques métier pour adapter
vos méthodes de travail.

Préparer et obtenir l'examen AIPR sous
forme de QCM.

Personnes concernées :

Concepteur : personne assurant l'encadrement
sous la direction du responsable de projet
(conducteur de travaux, chargé d'études,
personnel de bureaux, de maîtrise d'œuvre et
d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de
maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la
détection et le géo référencement de réseaux).

Encadrant : personne assurant l'encadrement des
travaux à proximité de réseaux enterrés ou
aériens : chef d'équipe, chef de chantier,
conducteur de travaux.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à [admin@fcf-
prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : admin@fcf-prevention.com

AIPR - Niveau Encadrant et Concepteur

1- Partie théorique (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux.
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères.
- La réglementation AIPR « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » – Evaluation.
- Définitions et glossaire.
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT.
- Les types de réseaux concernés « DT – DICT » – Les cas de dispense.
- Le fonctionnement du système « DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes » – Evaluation.
- DT suivie d'une DICT :
 - la préparation du projet – Evaluation,
 - la préparation des travaux.
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané » - Evaluation.
- L'exécution des travaux :
 - Le marquage-piquetage – Evaluation
 - cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Evaluation,
 - application du « guide technique » – Evaluation,
 - la reconnaissance sur le terrain – Evaluation,
 - en cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation.

2 - Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par FCF ou postes informatiques du client

EVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation par le biais d'un test pratique et d'un examen QCM AIPR en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Validité : 60 mois



AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

construire sans détruire
ambitions, idées, projets

FCF – Fleury Christian Formation
SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY
Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146